

**SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2017****BILAN DES ACTIONS STRATEGIQUES DE L'ETAT  
EN REGION – INTERVENTION DE MME KLEIN,  
PREFETE REGIONALE**

Comme le faisait chaque année son prédécesseur, la Préfète est venue présenter à l'Assemblée du CESER le rapport de la Préfecture relatif au bilan des actions de l'Etat en Région.

**LE RAPPORT DE LA PREFECTURE**

Ce rapport détaillé (plus de 80 pages) se décline sous 5 axes relatifs aux différentes compétences de l'Etat :

- une région tournée vers l'avenir : filières émergentes ou en mutation, nouvelles populations, jeunesse ;
- emploi : nouveaux métiers, articulation demandes/besoins ;
- protection : préserver les ressources de demain, protéger les personnes et les savoir-faire des entreprises ;
- solidarité sociale et territoriale ;
- simplifier et rendre plus lisible le fonctionnement de l'État.

Globalement, 15,8 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre en région des politiques nationales en 2016.

**CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE**

L'intervention viendra en complément des interventions de la CFDT et du groupe CCI/Medef sur les questions de l'emploi et la formation.

Sur l'emploi : la CGT rappelle qu'actuellement, **plus d'un demandeur d'emploi sur deux inscrits à Pôle-Emploi est un demandeur d'emploi senior**, dont une grande majorité d'entre eux sont Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD) et un gros pourcentage d'entre eux ne sont plus indemnisés malgré les trois ans d'indemnisation. Cela est vrai tant au niveau national que dans la région Pays de la Loire.

Nous constatons une réduction **massive du nombre de mesures pour l'emploi**, voire un arrêt, notamment des Contrats Initiative Emploi (CIE) accompagnée d'une réduction du montant de prise en charge par l'Etat, aujourd'hui 30 % du SMIC. Or, c'est le seul dispositif que nous pouvons mettre en place pour favoriser le retour à l'emploi des seniors, le contrat de génération n'ayant pas fonctionné. Cette question de l'emploi des seniors doit être une priorité.

Sur la formation : arrêt du plan 500 000 Formations. Concrètement dans les agences Pôle-Emploi, les Conseillers ont reçu une information début juin, les informant **qu'aucune formation de plus de 800 euros ne pourra être financée**

**dans le cadre de l'aide individuelle à la formation (AIF)**, ce qui conduit à un arrêt brutal des demandes de financement des formations sur des projets de formations qui avaient été validés au cours des mois précédents et notamment en mai.

Nous arrivons en période estivale avec des entrées en formation en septembre et des centres de formation qui seront fermés en août et un délai de dépôt des dossiers qui doivent être finalisés 15 jours avant le début de la formation. Cela va générer des abandons de formation et donc des retours à l'emploi voire des projets de création d'entreprise qui n'aboutiront pas. Il nous faut un dispositif transitoire pour faire face à cette urgence.

Se pose également la question du financement des formations de niveau 1 (1) qui ne sont prises en charge ni par la Région, ni par la Direction Régionale de Pôle-Emploi et qui, pourtant, répondent à un besoin des entreprises (ex dans le secteur informatique).

Sur la reprise d'activité : **certes, nous constatons une reprise d'emploi mais essentiellement sous forme de contrats précaires (CDD et intérim principalement).**

*(1) le niveau 1 de qualification correspond à bac + 5 et plus.*

- ⇒ Par ailleurs, notre camarade Luc SERRANO est intervenu en sa qualité de Président de la Commission du CESER chargé des transports, à propos des travaux à réaliser sur la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), voie transversale reliant l'Ouest et l'Est de la France, en particulier sur l'importance de l'électrification à réaliser du tronçon de 160 km entre Nevers et Chagny, ainsi que sur la question de la capacité de la ligne Nantes-Angers. La modernisation de la VFCEA est complémentaire à la réalisation du barreau Sud de Paris, permettant de relier les réseaux de TGV.

## **QUELQUES INTERVENTIONS DES AUTRES GROUPES**

**Benoit CAILLIAU, Président du CESER** : souligne l'importance des infrastructures (voies ferrées, aéroport, grand port).

En réponse, la Préfète renvoie au coût des infrastructures ferroviaires. Concernant le port, la gouvernance a été changée mais la situation sociale n'est « pas simple ».

**CFDT** : demande le maintien des emplois aidés, même si elle souligne qu'on peut s'interroger sur leur coût.

**MEDEF** : fait part du sentiment d'isolement de notre région du fait de son retard en matière de grands projets. Attend ces signes de vitalité sur le grand port, l'aéroport, le barreau Sud, ...

**FCPE** : déplore la décision de la Préfète de ne pas procéder au remplacement de la Conseillère FCPE démissionnaire.

Cette décision fait suite à la demande du Président du CESER qui, de lui-même, a décidé qu'aucun remplacement de Conseiller.ère ne devrait plus être effectué avant le renouvellement de l'Assemblée prévu pour la fin de l'année

**UFC-Que Choisir** : interroge la Préfète sur l'utilisation du levier réglementaire, afin de permettre l'amélioration de l'état des eaux (particulièrement dégradé en Pays de la Loire, avec 11 % des masses d'eau en bon état contre 43 % au niveau national). La Préfète souligne que les arrêtés qu'elle peut prendre sont souvent attaqués de part ou d'autre.

**Chambre d'Agriculture** : souligne que les 81 M€ prévus pour le développement de l'agriculture biologique dans le cadre du FEADER sont quasiment tous consommés. Interroge la Préfète sur le soutien de l'Etat pour ce secteur dans les prochaines années.

La Préfète renvoie aux décisions qui seront prises par le Parlement.

**CCI MEDEF CPME** : indiquent que la fin du plan 500 000 formations pose des problèmes de financement aujourd'hui. Les aides à la formation sont plafonnées à 800 €.

La Préfète renvoie aux décisions du Gouvernement.